

INSPIRONS LE QUARTIER

AIDES AUX PROJETS
DURABLES CITOYENS

APPEL À PROJETS

LES INITIATIVES CITOYENNES COLLECTIVES ET
DURABLES EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Quartiers durables citoyens, composts collectifs, quartiers verts
Good-Food - alimentation durable et potagers et Actions Zéro Waste

MODALITÉS 2017

Un appel à projets citoyens, collectifs et durables

La Région de Bruxelles Capitale souhaite soutenir les habitants qui veulent s'engager dans des projets collectifs en faveur de l'environnement et du développement durable, dans leur quartier, avec des amis, des connaissances ou des voisins, en créant du lien social, de la convivialité et du bien-être.

Créer un potager collectif, mettre en place un compost de quartier, construire un poulailler, réaménager un espace public, mettre en place des projets conviviaux autour de l'alimentation durable, installer une givebox, mettre en place un système d'échange local, ou un tout autre projet innovant au service de la collectivité... les idées ne manquent pas pour faire de la Région de Bruxelles-Capitale une ville-région plus durable, en transition vers une société plus respectueuse de la planète et des gens qui l'habitent, un monde plus solidaire, plus agréable à vivre.

Un projet citoyen, collectif et durable, c'est... (objectifs généraux)

➤ ... développer l'ancrage citoyen

Le citoyen peut être un acteur du changement, qui a l'opportunité de se réapproprier une part de son environnement et de son voisinage, via des projets concrets... Derrière cette réappropriation, ce sont les capacités et l'autonomie des citoyens qui sont améliorées. Il s'agit donc de répondre aux intérêts des citoyens, des habitants ou des usagers d'un quartier, d'une rue, d'un immeuble ...

➤ ... travailler collectivement vers la collectivité

Parce qu'ensemble, on est plus forts. Cette conviction pousse davantage de citoyens à renouer des liens avec leurs semblables, à mettre en avant des valeurs de **collaboration**, de **partage** et de **solidarité**. Ensemble, on construit avec plus d'idées, de ressources, de motivations, de compétences... Les projets sont aussi plus **pérennes** et plus **autonomes**, ne reposant pas sur une seule personne.

Cependant, plus que l'action en groupe, c'est **l'action du groupe sur la collectivité** qui est visée : l'ouverture vers le quartier, l'implication des personnes extérieures au groupe porteur, le potentiel d'impact sur la collectivité. On parle de sensibilisation, d'apprentissage, de contagion saine vers le plus grand nombre.

➤ ... être un maillon du développement durable de la région

Les défis à relever en termes de développement durable sont nombreux : développer la résilience de la ville, relocaliser, diminuer les déchets, produire et favoriser une alimentation plus saine, préserver la biodiversité en ville, réduire la pression automobile, se réapproprier les espaces publics... De tels projets doivent aussi permettre le mieux vivre ensemble, la solidarité avec les personnes isolées ou socialement fragilisées et les initiatives intergénérationnelles.

Dans une volonté de cohérence, le développement durable ne sera pas seulement présent dans les objectifs du projet, mais autant que possible à tous les échelons de sa mise en œuvre, via les achats de matériel, l'organisation des événements, le recours à des services, ...Parmi ces principes, on retrouvera :

- ✓ la promotion ou le recours à une alimentation durable, locale, de saison...
- ✓ la promotion des alternatives aux biens neufs par la do-it-yourself, le prêt, le partage, la réparation, la seconde main, l'achat en vrac... ;
- ✓ la promotion du réemploi ou de la récup dans l'achat de bien, ou via le do-i yourself ;
- ✓ La réduction du coût énergétique et de la production de C02 ;
- ✓ ...

A qui s'adresse l'appel à projet

L'**appel à projet s'adresse** aux groupes de citoyens, voisins, connaissances, amis, habitants d'un même immeuble, rue ou quartier qui souhaitent développer collectivement des projets.

Les **associations sans but lucratif (asbl)** peuvent être concernées par l'appel en respect des modalités suivantes :

Nous distinguons deux types d'associations :

- ✓ Les associations de fait : des citoyens qui se regroupent spontanément autour d'un projet sont considérés comme une **association de fait**, qui ne possède pas de personnalité juridique ;
- ✓ Les association sans but lucratif (asbl) : association ayant cette personnalité juridique, et possédant des statuts et comptes d'associations. Nous distinguons dans l'appel à projet :
 - Les asbl composées de bénévoles uniquement, dans le cas de comités de quartier qui se réunissent en asbl, dont l'objectif est de donner un statut aux projets citoyens menés, de formaliser le fonctionnement du groupe et de faciliter certaines démarches administratives ;
 - Les asbl composées de permanents rémunérés, dont les missions sont diverses et non centrées sur les projets du collectif citoyen concerné.

L'appel concerne donc les associations de fait et les asbl de bénévoles, composées des citoyens du projet concerné. Si une asbl, composée de permanents rémunérés, s'associe au projet, elle ne peut pas en être porteuse, mais doit être considérée comme partenaire du groupe porteur et ne pourra pas recevoir de rémunérations pour ce portage dans le cadre du projet (voir ci-dessous).

Cet appel ne s'adresse pas aux établissements scolaires, aux autorités locales (communes et CPAS), aux associations sans but lucratif (asbl) (sauf cas mentionnés ci-dessus), aux entreprises. Les projets à vocation commerciale sont donc exclus. D'autres appels à projets existent pour ces publics cibles particuliers, que vous pouvez retrouver sur www.environnement.brussels/guichet/appels-projets :

- ✓ l'appel à projet école ;
- ✓ l'appel à projet à l'intention des communes et CPAS bruxellois ;
- ✓ l'appel à projet Good Food pour les associations ;
- ✓ l'appel à projet Nature pour les associations ;
- ✓ l'appel à projet Zéro Déchets pour les associations (en préparation) ;
- ✓ l'appel à projet Be Circular pour les activités commerciales, créatrices d'emploi.

Les porteurs et les partenaires du projet

Le groupe pilote

Les citoyens constitueront un **groupe pilote**, porteur et moteur du projet. Les membres de ce groupe veilleront à assurer la pérennité du projet durant l'accompagnement et à la fin de celui-ci. Ce groupe pilote devra se composer au **minimum de 5 personnes**. Au moins 3 personnes devront habiter la Région et ces 5 personnes minium devront appartenir à des ménages différents (même si d'autres personnes du même ménages peuvent faire partir du groupe pilote).

Les responsabilités du groupe pilote sont, en fonction de l'ampleur du projet et du groupe :

- ✓ la coordination générale du projet ;
- ✓ les contacts avec les gestionnaires de Bruxelles Environnement et avec les équipes d'accompagnement mandatées ;
- ✓ la gestion du budget ;
- ✓ la communication entre tous les acteurs impliqués et vers le quartier ;
- ✓ l'acquisition des compétences nécessaires à la gestion du projet ;
- ✓ la pérennisation du projet ;
- ✓ l'organisation d'événements éventuels ;
- ✓ ...

→ Un fonctionnement participatif

La dimension collective implique que le groupe pilote devra adopter quelques principes de fonctionnement qui en assure le côté participatif :

- ✓ Les membres du groupe pilote représentent le collectif. Ils ne se substituent en aucun cas à celui-ci. Les décisions devront donc être prises collectivement, ou à tout le moins validées et reconnues par le collectif
- ✓ Le fonctionnement du groupe pilote devra être transparent et participatif, ce qui se base sur une bonne communication dans le groupe et avec le reste du collectif, mais aussi en permettant à chacun de prendre part aux décisions et de jouer un rôle actif

Les partenaires

L'appel à projet encourage également les citoyens à développer un partenariat avec des organismes locaux divers (associations de terrain, des entreprises, commune, CPAS...). **Ces partenaires ne peuvent pas être porteurs du projet**, mais peuvent apporter des ressources matérielles ou financières, une expertise, ou une capacité de gestion. Ils devront toutefois avoir en tête l'autonomie progressive des citoyens. Il est donc permis à ces partenaires d'assurer des tâches de gestion et de coordination dévolues au groupe de citoyens porteurs du projet, dans les conditions suivantes :

- ✓ Le partenaire est identifié comme partenaire local, c'est-à-dire qu'est clairement identifié, à ses côtés, le groupe pilote tel que défini plus bas ;
- ✓ Le projet porté doit être à destination unique des citoyens. Le partenaire ne pourra donc pas justifier de frais de personnel ou de fonctionnement pour le soutien qu'il apporte au projet, ni profiter directement du matériel financé par les subsides, si ce n'est dans le cadre du projet citoyen.

Par contre, il est permis, dans le budget, d'avoir recours aux services rétribués d'une association pour des questions d'ordre technique ou d'assistance à la réalisation du projet en complément de l'encadrement technique proposé par l'appel à projet.

Cinq volets pour soutenir votre initiative

Choisissez une thématique ou une dynamique de quartier...

Bruxelles Environnement vous propose 5 volets pour vous aider dans vos projets :

1. **Les Quartiers Durables Citoyens** : prenez le temps de développer vos projets à l'échelle de tout un quartier, avec un accompagnement méthodologique soutenu par des coaches et des experts techniques, pour construire votre groupe et mettre en œuvre des projets de plus grande ampleur, plus novateurs, plus coûteux, dans une approche cohérente et multithématique (www.quartiersdurablescitoyens.be).
2. **Un projet Good Food - alimentation durable et production en ville** :
 - a. **S'alimenter Good Food** : mettez en place un projet collectif pour promouvoir une offre et/ou une consommation alimentaire plus respectueuse de l'environnement,.
 - b. **Produire la Good Food en ville** : démarrez un **potager collectif** en ville, ou un autre projet de production alimentaire destiné à être ouvert sur le quartier
3. **Un projet Zéro Waste** : développer une initiative pour un mode de vie plus sobre, stimuler la réflexion sur les besoins, ou développer les alternatives aux achats de biens neufs.
4. **Un compost collectif** : créez un compost efficace, dimensionné à un groupe de voisins, mêlant gestion des déchets organiques et convivialité (www.wormsasbl.org).
5. **Un quartier vert** : verdirisez les façades de votre quartier ou le pied des arbres, favorisez la biodiversité dans l'espace public (www.quartiersverts.be).

L'aide proposée par Bruxelles Environnement

Quelle que soit le volet choisi, l'aide qui vous est proposée se décline en :



Un accompagnement par des professionnels

Des équipes formées vous accompagnent tout au long de la réalisation du projet, tant sur des aspects techniques propres au thème de votre projet, que sur des aspects plus méthodologique et de gestion de votre groupe. Cet accompagnement est **essentiel et obligatoire**, afin de permettre à votre projet de répondre au mieux aux critères demandés et vous assurer des meilleurs résultats. Il se compose de 3 rencontres minimum (voir les spécifications selon le volet choisi).



Un soutien financier

Pour concrétiser votre projet, un financement, sous forme de subside, vous est octroyé, selon les montants maximums suivants :

Volets	Montant maximum
1. Un quartier durable citoyen	15.000 €
2. Un projet Good Food	
3. Un projet Zéro Waste	
4. Un compost collectif	3.000 €
5. Un quartier vert	

Ces subsides vous sont octroyés dès le début du projet (80% au lancement, 20% après une première évaluation).

Dans le cas des Quartiers Durables Citoyens, le subside ne vous est pas octroyé directement, mais vous serez amené à soumettre vos projets au Budget Participatif, après une phase d'état des lieux de votre quartier.

Des formations

De manière transversale, ces accompagnements vous permettront également de choisir, en fonction de la thématique et de votre intérêt, parmi un programme commun de formations thématiques ou méthodologiques.

Mise en réseau

Visite de terrain et ateliers d'échanges, entre porteurs de projets, viennent compléter votre accompagnement, et vous permettront d'échanger, quel que soit votre thématique de projet. Vous serez également mis en contact, via un listing d'adresses mis à votre disposition, reprenant les autres projets existants.

Outils méthodologiques

Des nombreux outils et fiches techniques sont mis à votre disposition en ligne.

Le processus de sélection de votre initiative

Une sélection en deux étapes

1. Une présélection de votre projet, sur base du formulaire de candidature reprenant vos objectifs, le fonctionnement de groupe, les grandes lignes de votre projet. L'administration procède d'abord à **une analyse de la recevabilité** des candidatures sur base de critères de recevabilité. Les candidatures reçues sont alors soumises à **un jury de sélection** pluridisciplinaire proposé par la ministre, sur base des critères de sélection.
2. Une fois cette candidature acceptée, le groupe peut rentrer une demande de subside reprenant un descriptif détaillé du projet, un planning et un budget, dans les deux mois qui suivent sa présélection. Cette demande est élaborée avec l'accompagnement d'un coach et soumise au jury de sélection.

Dans le cas des Quartiers Durables Citoyens, l'accompagnement se fera plus en profondeur, passant par un Etat des lieux du quartier, et les possibilités de financement passeront pas un Budget Participatif, selon un autre calendrier. [Se reporter aux modalités particulières ci-après.](#)

Quels sont les critères de recevabilité des candidatures ?

Pour que votre candidature soit recevable, c'est dire analysée par le jury, les critères suivants sont à respecter :

- ✓ La candidature doit se faire via le formulaire de candidature proposé, qui doit être complet et muni de ses éventuelles annexes ;
- ✓ Les projets proposés doivent être développés sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, par des personnes qui y vivent ou y travaillent ;

- ✓ Le groupe pilote doit être constitué de minimum 5 personnes (dont trois habitent le périmètre du projet) et ses membres doivent être identifiés, selon les règles prescrites.
- ✓ Le collectif doit disposer de l'autorisation signée du propriétaire si le projet requiert l'occupation d'un terrain ou d'un espace privé ou public (au moins une autorisation de principe en attente d'un document plus officiel – notamment pour les terrains communaux) : potager, compost, give box...
- ✓ Pour les projets de production alimentaire en pleine terre (et/ou qui sont liés à la transformation de la production en pleine terre), il est demandé un accord signé du propriétaire pour une analyse d'échantillons de sol (document fourni en annexe) qui sera commanditée par Bruxelles Environnement.

Quels sont les critères de présélection ?

Pour sélectionner les projets thématiques, le Jury tiendra compte des critères suivants et retiendra les projets qui répondent à un maximum de ces critères (Ces critères ne concernent pas la sélection des Quartiers Durables Citoyens, dont les critères sont repris le volet Quartiers Durables Citoyens de ces modalités) :

- ✓ L'adéquation du projet avec les objectifs généraux (voir point 1 définissant un projet citoyen, collectif et durable) et spécifiques à chaque volet choisi ;
- ✓ La crédibilité opérationnelle du projet : le projet est-il construit pour pouvoir répondre à ses objectifs ;
- ✓ La solidité et le fonctionnement du groupe porteur et l'amorce d'une dynamique ouverte et participative dans ce groupe ;
- ✓ L'ouverture sur le quartier et l'implication des personnes au-delà du groupe porteur, mais aussi le potentiel d'utilisateurs du projet (compost collectif, potager collectif...) ;
- ✓ La mise en place d'une évaluation des impacts du projet sur l'environnement et le quartier ;
- ✓ Le potentiel de pérennisation et d'autonomie du projet (notamment financière) ;

Pour les composts collectifs, les critères suivants seront également pris en compte :

- ✓ La carence en solutions de compostage dans le quartier dans lequel le projet s'implante ;
- ✓ La possibilité du site à se fournir en broyat (copeaux de bois).

Quels sont les critères de sélection finale ?

Les critères de pré-sélection restent valides à ce stade. Le Jury jugera de la poursuite du projet et de l'attribution du budget en analysant (ne concerne pas non plus les Quartiers Durables Citoyens) :

- ✓ l'évolution de la prise en compte suite à l'accompagnement ,des critères de présélection **qui sont donc réévalués** ;
- ✓ la cohérence du budget par rapport aux objectifs ;
- ✓ la crédibilité du planning de réalisation ;

Il est à noter qu'en fonction de la capacité budgétaire de l'accompagnement, la priorité sera donnée aux initiatives qui n'ont jamais reçu de soutien dans le cadre des appels à projets citoyens

De même, une attention sera portée à la manière dont le projet prend en compte, dans la mesure des capacités et compétences du quartier, les principes du développement durable dans la mise en œuvre du projet : par exemple la récupération de matériaux de seconde-main ou la fabrication par soi-même à la place de l'achat de biens neufs.

Comment participer ?

Le calendrier de l'appel est le suivant :

- ✓ 15 mai 2017 : lancement de l'appel
- ✓ 15 juin et 19 septembre 2017 : séances d'information (18h30, au BEL à Tour et Taxis)
- ✓ **1er octobre 2017 : à minuit, date limite de remise des candidatures**
- ✓ 9 octobre 2017 : Jury de présélection
- ✓ 12 décembre 2017, à minuit : remise des budgets et plans d'action
- ✓ 20 décembre 2017 : jury de sélection
- ✓ Attribution des financements au plus tard **pour fin février 2018, dès la signature des conventions par les groupes porteurs.**

Pour remettre votre candidature, veuillez utiliser le formulaire prévu à cet effet. Choisissez le volet qui vous concerne :

- ✓ Volet 1 : Développer un Quartier Durable Citoyen
- ✓ Volet 2 : Développer un projet Good Food (alimentation durable, potager collectif...)
- ✓ Volet 3 : Développer un projet Zero Waste
- ✓ Volet 4 : Créer un compost collectif
- ✓ Volet 5 : Créer un Quartier Vert

Ce formulaire est à envoyer **de préférence par courriel** à : ecocons@environnement.brussels

Si vous ne pouvez l'envoyer par courriel, il est à adresser par courrier à :

Fabrice Lesceu

Bruxelles Environnement - IBGE

Div. Information, Coordination générale, Economie circulaire et Ville durable

Dpt. Consommation durable et éco-comportement

Service Action locale et citoyenne

Avenue du Port 86C/3000

B-1000 Bruxelles

Il n'est pas nécessaire d'envoyer une copie papier si vous avez envoyé votre dossier par courriel.

Les séances d'information :

Afin de vous aider à répondre au mieux à cet appel à projets, mais aussi à peaufiner vos objectifs et votre projet, nous vous proposons deux séances d'information, au cours desquelles vous pourrez, avec le soutien de l'équipe de coaches expérimentés, en groupe et avec les autres porteurs citoyens, réfléchir à votre idée, mieux dessiner votre projet, orienter votre choix du volet de soutien et recevoir si nécessaire de l'aide pour compléter le formulaire. La participation à ces séances n'est pas obligatoire, mais **fortement recommandée** pour vous donner le maximum de chance d'obtenir un soutien.

Pour davantage d'information :

- ✓ par email ecocons@environnement.brussels
- ✓ sur notre site internet BE : www.environnement.brussels

Plus d'information sur les types de projets sont disponibles sur :

- ✓ www.quartiersdurablescitoyens.be
- ✓ www.wormsasbl.org
- ✓ www.potagersurbains.be
- ✓ www.quartiersverts.be
- ✓ www.goodfood.brussels

Volet 1. Quartiers Durables Citoyens : une dynamique multithématique à l'échelle du quartier

1. Qu'est-ce qu'un Quartier Durable Citoyen ?

Réaménager un espace public oublié, organiser des rangs à vélo, construire un poulailler ou un potager collectif, mettre en place un système d'échanges local, une donnerie, un Repair café ou des plantations de rue... Ensemble, ils contribuent à faire de Bruxelles une ville plus durable

Le volet 'Quartiers Durables Citoyens' encourage et soutient les citoyens qui s'engagent dans leur quartier en développant des actions collectives et multithématiques en faveur de l'environnement et du développement durable. Les Quartiers Durables Citoyens ont inscrits les trois principes d'Inspérons le Quartier au cœur même de leurs objectifs : être citoyen, être collectif, être durable..

Depuis 2008, une cinquantaine de quartiers bruxellois ont rejoint le mouvement des Quartiers Durables Citoyens. Vous pouvez les découvrir sur www.quartiersdurablescitoyens.be.

2. Quels sont les objectifs poursuivis

Concrètement, l'appel à projet Quartiers Durables Citoyens poursuivent plusieurs objectifs:

- ✓ travailler à **l'échelle d'un quartier** avec la volonté de renforcer les liens sociaux, la solidarité, et la convivialité ;
- ✓ développer une **approche globale, cohérente et multithématique entre les projets développés au sein d'un quartier afin d'en augmenter l'impact;**
- ✓ **expérimenter des projets innovants**, de par leur nature, l'échelle d'action, les modalités de mise en œuvre...
- ✓ **permettre la reproductibilité de projets** vers d'autres quartiers afin d'augmenter la résilience de la Région de Bruxelles-Capitale en matière environnemental;
- ✓ **renforcer les partenariats** entre acteurs locaux tels que la commune, le CPAS, les associations, les entreprises privées, les comités de quartier, les autres groupes de citoyens... ;
- ✓ favoriser **des dynamiques plus collectives, participatives et inclusives au sein des initiatives et plus largement dans les quartiers;**

3. Quel soutien vous propose l'accompagnement ?

L'accompagnement des quartiers durables citoyens consiste en :

- ✓ Un **coach** qui apporte un appui méthodologique à toutes les étapes du projets (élaboration, mise en œuvre, évaluation...). Son action vise à renforcer les capacités des quartiers, en venant en appui à la mobilisation, la construction des projets en lien avec les spécificités du quartier, la structuration du groupe, la mise en œuvre d'outils d'animation et de mobilisation, l'accompagnement des processus participatifs, l'organisation de différentes activités et la communication. Le coach facilitera la mise en place d'une bonne collaboration avec la Commune, partenaire privilégié des Quartiers durables citoyens, mais aussi d'autres partenaires associatifs ou privés.
- ✓ Un **fond de démarrage de maximum 400 euros** qui vise à soutenir le groupe dans la phase de démarrage afin de permettre une mobilisation des habitants et la création d'une dynamique collective autour de projets communs. .
- ✓ Des **rencontres inter-quartiers** régulières entre les différents Quartiers Durables Citoyens, qui sont l'occasion de découvrir des projets et d'échanger des savoirs et pratiques.

- ✓ Une **mise en réseau** via des contacts directs, une plateforme internet et la participation à des moments d'échange, de partage et de réflexion.
- ✓ La mise à disposition **d'experts thématiques** (eau, biodiversité, alimentation durable, urbanisme, espaces publics, communication...) auxquels les quartiers peuvent faire appel tant dans la phase de préparation et que de réalisation des projets ;
- ✓ La possibilité de recevoir un **soutien financier, jusqu'à 15.000 euros** dans le cadre du budget participatif (voir ci-dessous), pour financer la mise en œuvre des projets (achat de matériel, location, travaux de gros œuvre, communication...).

L'intensité de l'accompagnement est variable en fonction du nombre de quartiers lauréats, des besoins exprimés par les quartiers et des moments forts de l'appel à projets.

Un accompagnement en trois étapes

Une fois le cap de la présélection passé, les quartiers sont libres d'avancer à leur propre rythme, tout en respectant des étapes clés :

- ✓ **Etape 1 « Préparation des projets »** : avec le soutien du coach et d'experts, les groupes pilotes mobilisent habitants et usagers de leur quartier en vue de l'élaboration collective d'une feuille de route reprenant les actions et projets qu'ils prévoient de réaliser. Les projets sont identifiés entre autres sur base d'un état des lieux du quartier. Des partenariats locaux sont identifiés (administration communale, associations, écoles, maisons de repos, ...).
- ✓ **Etape 2 « Introduction et sélection des projets »** : Les quartiers introduisent une feuille de route pour l'obtention d'un financement dans le cadre du budget participatif (voir ci-dessous).
- ✓ **Etape 3 « Réalisation des projets et évaluation »** : mise en œuvre des projets et évaluation par le groupe pilote.

En principe, la durée moyenne d'un cycle complet est de l'ordre **de 2 ans**. Toutefois, elle peut varier en fonction des ressources disponibles et de l'histoire de chaque quartier.

Fonctionnement des quartiers durables citoyens à l'échelle de la Région de Bruxelles-Capitale

L'appel à projets « Quartiers durables citoyens » se veut évolutif et participatif. Il intègre les retours d'expérience des quartiers, à travers l'Assemblée des Quartiers Durables, qui décide des modalités du budget participatif (règlement et critères de sélection des projets) . Les citoyens sont au cœur du processus et participent aux décisions sur la manière dont le budget est alloué.

Le budget participatif

Le budget participatif est un budget mis à disposition des quartiers durables dont l'affectation est décidée par un Conseil sur base de critères et priorités réévalués chaque année en Assemblée. Le Conseil est composé de minimum 5 quartiers, d'un représentant de la ministre, de Bruxelles Environnement et de l'accompagnement et sélectionne les projets.

4. Quels sont les critères de recevabilité ?

Pour que votre candidature en tant que quartier durable citoyen soit recevable, il faut :

- ✓ Le groupe-pilote (d'au moins 5 personnes), doit compter au moins 3 habitants du quartier.
- ✓ La candidature doit être soutenue par minimum 10 personnes et/ou partenaires - hors groupe pilote - mais ayant un lien avec le quartier.

- ✓ Un périmètre d'action est défini. Ce périmètre doit obligatoirement être situé sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale et s'étendre sur une portion de territoire dont l'échelle dépasse l'îlot ou le groupe d'habitations. Le périmètre est également choisi en fonction de la capacité du groupe à mettre en œuvre des actions à l'intérieur de cette superficie. Pour l'illustrer, une carte (par exemple type Google Maps) reprenant le périmètre d'action du quartier durable citoyen peut être jointe à la candidature.

5. Quels sont les critères de sélection?

Les quartiers reçus seront sélectionnés sur base de l'analyse de la note d'intention, qui devra démontrer les motivations du groupe pilote et les projets envisagés. Ce qui est demandé à ce stade, c'est la constitution d'un groupe pilote ayant une forte motivation à travailler à la mise en place d'une dynamique de quartier durable citoyen.

Il s'agit de pouvoir expliquer comment les projets vont, par leur réalisation, permettre de répondre aux objectifs spécifiques des Quartiers Durables Citoyens.

Il est à noter que, autant que possible, l'appel à projets peut soutenir les réflexions des quartiers sur des projets qui font débat. Cependant, si votre projet est essentiellement construit autour d'une opposition à un projet communal ou régional, l'administration de Bruxelles Environnement et le Cabinet de tutelle se réservent le droit de juger si un soutien peut lui être apporté.

La présente candidature ne porte donc pas sur des propositions concrètes de projets budgétisés, qui pourront faire l'objet d'une demande (éventuelle) de financement dans le cadre du budget participatif (étape 2 « Introduction et sélection des projets ») dans les mois qui suivent l'acceptation de la candidature ci-présente.

Pour les quartiers ayant déjà rejoint le mouvement des Quartiers Durables, vous pouvez introduire une **demande ponctuelle** de coaching et/ou d'expertise pour lancer des nouveaux projets ou améliorer votre dynamique collective. Cet accompagnement sera mis à votre disposition en fonction de la disponibilité des coaches/experts. Si vous souhaitez financer un nouveau projet et que vous avez déjà été accompagné en tant que quartier durable, il vous est proposé de le présenter dans le cadre du budget participatif. Pour ce faire, adressez-vous à coordination@quartiersdurables.be.²

Volet 2. Les projets Good Food (alimentation durable et production en ville)

1. Quels sont les objectifs particuliers poursuivis ?

Le volet Good Food d'Inspirons le Quartier a pour but d'encourager les citoyens à mettre en œuvre des projets en matière d'alimentation durable, dans le cadre de la Stratégie Good Food et de pouvoir les faire « essaimer » au sein de la population bruxelloise.

La Stratégie Good Food a été adoptée par le gouvernement de la Région bruxelloise fin 2015. Elle vise à développer une alimentation saine, de qualité, de proximité basée sur les circuits courts et répond à des besoins tant en termes de qualité de vie qu'en termes d'améliorations environnementales et sociales.

Good Food c'est mieux produire : une alimentation locale et de qualité ; des produits sains et respectueux de l'environnement.

Good Food c'est aussi bien manger : une alimentation associée au plaisir et au bien-être ; des produits locaux et accessible à tous ; une assiette équilibrée.

Au niveau environnemental, l'objectif de la transition vise à modifier les modes de consommation de tous vers les principes ci-dessous :

- une promotion de la consommation orientée vers les produits alimentaires sains et moins impactants en termes de ressources et d'émissions de CO₂ (critères d'origine/de mode de production/de transformation/d'approvisionnement) ;
- la modification du régime alimentaire en réduisant son impact global, et ce en travaillant sur divers aspects : la quantité globale, le rééquilibrage de l'assiette, le type et la qualité de la viande, le choix des poissons, la préférence pour les fruits et les légumes frais, locaux, de saison et de qualité ;
- en particulier, une augmentation de la consommation de protéines végétales en parallèle avec la diminution de la consommation de produits riches en protéines animales, en assurant une assiette équilibrée ;
- une réduction du gaspillage alimentaire.

En résumé, les critères prioritaires concrets sont : local et de saison, rééquilibrage entre protéines animales et végétales, moins de gaspillage.

L'appel concerne spécifiquement les objectifs suivants :

- ✓ **S'alimenter Good Food** : mettez en place un projet collectif pour promouvoir une offre et/ou une consommation alimentaire plus respectueuse de l'environnement. Plus précisément, cela consiste en :
 - Contribuer à une Good Food plus disponible, plus visible, plus accessible à tous
 - Contribuer à changer les comportements de consommation alimentaires vers plus de Good Food ; Contribuer à éveiller l'intérêt et la participation des citoyens pour les questions alimentaires et la Good Food
 - Contribuer à réduire le gaspillage alimentaire.
- ✓ **Cultiver la Good Food en ville** : démarrez un potager collectif en ville, ou un autre projet de production alimentaire destiné à être ouvert sur le quartier. Plus précisément, cela consiste en :
 - Augmenter la production alimentaire locale durable
 - Encourager la production locale chez les citoyens

La stratégie Good Food et ses objectifs sont consultables sur [le portail Good Food](#).

2. Qu'est-ce qu'un projet Good Food ?

Outre les objectifs généraux de l'appel, un projet Good Food se doit de respecter les critères Good Food (production locale et de saison, privilégier les protéines végétales, réduire le gaspillage alimentaire,...) et rencontrer un ou plusieurs objectifs spécifiques définis dans la section ci-dessus.

La liste des projets repris ci-dessous n'est pas exhaustive mais proposée à titre d'exemple. Des projets avec un caractère innovant peuvent être suggérés pour une analyse au cas par cas. Par contre il s'agit de tenir compte des thématiques exclues (voir points « ce qu'un projet ... n'est pas »).

2.1 S'alimenter Good Food

Mettez en place un projet collectif pour promouvoir une offre et/ou une consommation alimentaire plus respectueuse de l'environnement,. avec un objectif d'ouverture sur le quartier :

2.1.1 Contribuer à une Good Food plus disponible, plus visible, plus accessible à tous

➤ Favoriser la transformation des produits Good Food

Tout projet collectif de transformation de produits alimentaire, en respectant les critères Good Food (production locale, de saison, réduire le gaspillage alimentaire,...), par exemple :

- Transformation de légumes et fruits locaux en conserves/pesto /confiture/jus de fruits
- Transformation de plantes aromatiques locales en tisane/épices
- Transformation de produits laitiers (fromage, yaourt, glaces,....)

NB : Un projet de « transformation » des produits Good Food n'est pas :

- Un projet de transformation **dont le seul objectif** est la satisfaction des besoins alimentaires/financiers du groupe porteur
- Un projet , par exemple, de fabrication de pesto de basilic **non-local** et acheté dans **la grande distribution** .

➤ Augmenter les points d'offres durables

Tout projet collectif qui permette d'orienter l'offre locale vers une offre plus durable, par exemple :

- actions collective de promotion d'une offre alternative auprès des épiceries, grandes surfaces, écoles afin de modifier l'offre pour avoir des produits plus locaux, de qualité, ... ;
- petit marché local/de quartier/de rues ;

NB : la consommation collaborative par la création d'un groupe d'achat (GASAP, GAC...) ne sera pas soutenue dans la mesure où c'est l'objet de l'asbl Réseau des GASAP de développer des Gasap à la demande de groupes locaux.

2.1.2 Contribuer à changer les comportements de consommation alimentaires vers plus de Good Food et à susciter l'intérêt et la participation des citoyens

➤ Contribuer à changer les comportements de consommation alimentaire

Tout projet collectif qui permette de favoriser une consommation d'une alimentation « good food » plus durable, de favoriser des changements de comportements concrets de groupes locaux, par exemple :

- cuisines partagées pour en faire un lieu de partage d'expérience et échange de pratiques en matière d'alimentation durable / d'ateliers de cuisine collectives... ;
- dynamique collective (réflexions, échanges de savoirs, engagements, ateliers de cuisine, accompagnés d'un projet concret de changement de comportement individuel et/ou collectif).

➤ **Contribuer à éveiller l'intérêt et la participation pour le système alimentaire**

Tout projet collectif d'implication de la population et/ou des autres acteurs de la zone géographique, autour de l'alimentation durable, par exemple :

- événements/actions de dynamisation locale (foire de rencontres d'acteurs locaux en alimentation, film/débat/engagement collectif d'actions dans le quartier ;
- recherche participative pour des projets innovants

2.1.3 Contribuer à la lutte contre le gaspillage alimentaire

Tout projet collectif pouvant contribuer à réduire le gaspillage alimentaire à la source et/ou de réduire les pertes / invendus alimentaires, par exemple :

- mise en place d'échanges de production (ex fruits à l'automne) ;
- récupérations d'invendus à une très petite échelle et locale pour distribution lors d'événements de quartiers

NB : Les projets de récupérations d'invendus entraînant des moyens logistiques trop importants ne seront pas acceptés

2.2 Cultiver la Good Food

Démarrez un potager collectif en ville, ou un autre projet de production alimentaire destiné à être ouvert sur le quartier.

2.2.1 Augmenter la production alimentaire locale durable

Ce volet porte sur des projets collectifs de production alimentaire durable . Cultiver une parcelle à plusieurs (en pleine terre ou non) ? Faire pousser des champignons ou des chicons dans une cave du voisinage ? Mettre en place un poulaillers de quartier pour produire des œufs bio ? Ce qui est important, c'est qu'il y ait production alimentaire concrète, que la gestion globale du projet soit collective et que le projet soit ouvert sur le quartier, par exemple :

- Potagers Collectifs : un potager collectif est un terrain, en pleine terre ou non, partagé par un collectif de citoyens (En savoir plus ? : www.potagersurbains.be)
- Production collective spécifiquement urbaine hors potager collectif : sur l'ensemble des balcons d'un immeuble, en vertical, en aquaponie collective...
- Incroyables Comestibles dans les espaces publics: bacs avec des légumes disponible pour les passants (En savoir plus ? www.incredibleediblebelgium.wordpress.com)
- Vergers et/ou culture de petits fruitiers
- Cultures de plantes aromatiques (ex :spirales aromatique, menthe,...)
- Autre type de production locale et durable : chicons, champignons,...
- Elevage de petits animaux : poules et volailles, lapins, ...

2.2.2 Encourager la production locale chez les citoyens

Les projets visant à encourager la production en ville peuvent comprendre des idées pour rendre son projet de production plus « ouvert sur le quartier », par exemple :

- Bourse d'échange aux graines/plantes/récoltes
- Production de semences/plantes comestibles en vue d'une distribution
- Proposer une dynamique locale de co-jardinage (www.cojardinage.be)
- Créer une dynamique de partage d'outils de jardinage
- Lancer des ateliers de partage des savoirs
- Organisation d'événements autour du lieu de production (chantiers participatifs, portes ouvertes, fête de printemps, ...)
- Organisation des animations et/ou campagne de sensibilisation
- ...

NB : Un projet de « production en ville » n'est pas :

- Un projet de production **dont le seul objectif** est la satisfaction des besoins alimentaires/financiers du groupe porteur
- Un projet dont le soutien financier **est destiné uniquement** à de l'investissement dans du matériel de production. Une partie du budget devra être allouée à une démarche visant l'ouverture sur le quartier.
- Un projet de production utilisant **des produits chimiques** ou des **OGM**.

Volet 3. Les projets Zero Waste

1. Quels sont les objectifs particuliers poursuivis ?

L'appel à projet Zéro Waste vise à travailler sur la gestion des ressources et des déchets dans une logique d'économie circulaire. Il s'agit d'opérer une transition vers des modes de vie plus sobres et stimuler la réflexion sur les besoins, les alternatives aux achats de biens neufs (économie de fonctionnalité, location, prêt, partage, do it Yourself, réemploi et la réparation) tant en matière d'équipements qu'en matière d'emballages (achats en vrac, emballages réutilisables, promotion de l'eau du robinet et des alternatives aux boissons home made) ou de flux papier (lutte contre les publicités).

Les axes liés à la prévention et au traitement des déchets organiques ne sont pas couverts par ce volet, mais par le volet 3 – compost collectif.

Les projets viseront ainsi à :

- ✓ Promouvoir un mode de vie minimisant l'utilisation de ressources ;
- ✓ Promouvoir les alternatives aux achats de biens neufs et maximiser le réemploi et la réparation ;
- ✓ Permettre aux citoyens de s'approprier de nouveaux savoir-faire et des apprentissages ;
- ✓ Favoriser et développer les liens sociaux, l'échange, le don et le partage ;
- ✓ Stimuler l'ancrage des citoyens dans leurs quartiers ;
- ✓ Développer les systèmes locaux.

2. Qu'est-ce qu'un projet Zéro Waste ?

Deux catégories de projets sont recherchés. Les projets centrés sur :

- ✓ La mise en place de « services / infrastructures » pour citoyens autour du zéro déchets (Ex : give boxes, donneries, prêterie, etc.)
- ✓ La mise en place de « dynamiques de groupes » centrées sur le changement de comportements – projet non ponctuel.

1. Exemples d'actions pour construire le projet

1. Services et infrastructures de prêts, échanges, dons

- Bookbox
 - Givebox
 - Bibliothèque d'outils / équipements (bricolage, jardinage, cuisine, jeux d'enfant, matériels de loisir, etc.)
 - Prêterie
 - SEL
 - Installation de fontaine à eau
 - ...
- NB : la constitution d'un repair café ne sera pas soutenue dans la mesure où c'est l'objet de l'asbl Repair Together de développer des Repair Cafés à la demande de groupes locaux.

2. Dynamique citoyenne de changements de comportement

- Zero waste challenge
- Défi emballage

• ...

Les actions d'information du tout public ne seront pas prises en compte dans le cadre de cet appel à projets car Bruxelles Environnement souhaite développer un pool d'ambassadeurs et maîtres « zéro déchets ». Ces « maîtres zéro déchets » témoigneraient de leurs pratiques zéro déchets, aideraient d'autres bruxellois à adopter de nouveaux comportements, les interpelleraient lors de conférences, animations, démonstrations, évènements, etc. Ils bénéficieront d'un accompagnement spécifique (outil de sensibilisation, équipements, mis en réseau, formations, etc.).

De même, Bruxelles Environnement recherche des familles témoins souhaitant se lancer dans un défi « réduisons les déchets de moitié ».

Les bruxellois désirant s'impliquer dans une dynamique de « maîtres zéro déchets » ou de « famille témoin » sont invités à se faire connaître de Bruxelles Environnement en envoyant un email à mbyounes@environnement.brussels. Une information leur sera envoyée expliquant plus amplement les modalités proposées.

3. Quel soutien vous propose l'accompagnement ?

Les projets retenus se verront octroyer :

- ✓ un financement pour un montant maximum de 3000 euros, sur base d'un budget prévisionnel. Ce subside est destiné à financer des dépenses pour la mise en œuvre des projets (achat de matériel, location, communication...);
- ✓ un appui méthodologique avec le service d'un expert sera proposé pour accompagner et coacher les acteurs lors de la mise en place du projet.

Volet 4. Les composts collectifs

1. Qu'est-ce qu'un projet de compost collectif ?

Un compost collectif de quartier est un compost commun cogéré et alimenté par un groupe de citoyens du quartier, sur un espace public ou privé mis à disposition. Les participants sont invités à apporter sur un site la partie biodégradable de leurs déchets de cuisine et, le cas échéant, de jardin. Ces déchets sont ensuite compostés, c'est-à-dire traités pour permettre leur décomposition et en faire un engrais naturel.

Il s'agit donc d'organiser ensemble le compost, de trouver un terrain, de dimensionner le projet à la demande, d'organiser des règles de bonne gestion, d'être attentif à l'information des voisins et autres participants potentiels et de soigner l'engagement et la motivation des participants.

2. Quels sont les objectifs poursuivis ?

L'appel à projet a pour objectif d'aider un groupement de citoyen à développer et à gérer un compost de quartier, afin de :

- ✓ recycler les déchets organiques en circuit court ;
- ✓ créer des liens sociaux entre voisins et habitants dans le quartier ;
- ✓ nourrir les plantes et les légumes de façon naturelle et locale.

3. Quel soutien vous propose l'accompagnement ?

Le soutien dans le cadre du développement d'un compost collectif se traduit par :

- ✓ le financement du projet, y compris du matériel pour un budget de 3.000€ maximum. Ce budget pourra servir à l'achat de :
 - fûts, bacs à compost ou matériel pour le fabriquer soi-même ;
 - le matériel nécessaire à l'entretien et la gestion (pelle, broyeur, fourche...) ;
 - un cabanon, un récupérateur d'eau de pluie ;
 - du matériel de communication ;
 - du matériel pour délimiter le site (clôture...).
- ✓ un accompagnement spécifique qui se traduit par :
 - une formation sur la gestion d'un site de compostage collectif couplée à une visite d'un compost voisin en activité (facultative) ;
 - une séance d'information générale pour tous les habitants du quartier concerné ;
 - des réunions préparatoires de groupe ;
 - de l'aide et des conseils pour la fourniture du matériel (bacs, outils, etc.) ;
 - de l'aide lors du montage des compostières ;
 - un kit de communication (panneaux informatifs et signalétique) ;
 - des pistes pour les sources de copeaux de bois ou de broyat ;
 - une participation de l'accompagnement au premier cycle complet du compost (du 1er retournement jusqu'au tamisage) ;
- ✓ une participation à la mise en réseau des composts de quartiers via :
 - une mise en relation avec des maîtres-composteurs et des acteurs locaux ;
 - un référencement sur les cartes et bottin de la Région ;
 - une invitation à participer à un événement fédérateur des composts de quartier bruxellois.

Volet 5. Les quartiers verts

1. Qu'est-ce qu'un projet de quartier vert ?

«Quartiers Verts» est un projet riche d'idées fertiles qui depuis 17 ans a tracé ses sillons verts, cultivant dans un même élan la participation citoyenne et la convivialité. Derrière l'action ludique de «Quartiers Verts» qui invite les habitants à fleurir leur lieu de vie, se dessine un véritable projet de dynamique urbaine, généreux, participatif et original. D'années en années «Quartiers Verts» récolte de nouveaux projets et voit s'agrandir les perspectives pour jardiner la ville.

L'initiative est accessible à toutes et tous parce qu'elle ne nécessite pas de compétences particulières. C'est avant tout un projet qui veut privilégier l'interaction ville-nature. La priorité sera donnée aux espèces indigènes, mellifères et sauvages, celles qui invitent oiseaux, chauve-souris, abeilles, papillons et autres petits animaux à s'établir en milieu urbain.

Une attention particulière sera portée aux coins de Bruxelles les plus déficitaires en espaces verts.

2. Quels sont les objectifs poursuivis ?

Cette initiative encourage les habitants à améliorer l'espace public en y introduisant l'installation de plantes grimpantes sur les façades, des jardinières fleuries sur les balcons ou les pas de portes, ou encore en garnissant les pieds d'arbres et autres petits espaces dans les rues. Encourager les espèces indigènes et vivaces. Les projets ne peuvent donc pas viser les espaces privatifs (jardins, cours, balcon qui ne sont pas à front de rue...).

En prenant part à cette action, vous participez à un espace public plus convivial, plus propice à la rencontre et plus accueillant pour la biodiversité ! Tout le monde y est gagnant. Et vous en premier !

3. Quel soutien vous propose l'accompagnement ?

L'accompagnement vous fournira conseil et vous mettra en contact avec des personnes ressources pour vous aider dans votre réalisation future et répondre à toutes vos questions. L'accompagnement peut vous épauler avant la remise de votre candidature pour vous conseiller dans votre démarche, examiner avec vous quels sont les potentiels en présence, vous guider pour le choix des plantes et des installations à envisager et vous accompagner également dans les démarches administratives. Les montants accordés pour soutenir vos actions ne dépasseront pas 3 000 euros par projet.

Le soutien financier est accordé pour une année minimum, toutefois un second subside peut être obtenu pour pérenniser les projets. Le subside «Quartiers Verts» doit être utilisé essentiellement pour :

- ✓ l'achat de plantes, terreau et supports (pots, vasques, balconnières, tuteurs et autres petits matériels de fixation)
- ✓ l'achat de collations (boisson, biscuits..) lors de réunions d'habitants et/ou actions festives dans le quartier, et ce dans des proportions raisonnables par rapport au soutien financier obtenu ;
- ✓ la location de matériel indispensable à la réalisation du projet (foreuse, etc.).

En aucun cas l'action «Quartiers Verts» ne prendra en charge :

- ✓ l'achat de matériel de jardinage (brouette, arrosoir...)
- ✓ l'achat de matériel lié à une action annexe (par exemple la réalisation d'une fresque ou l'achat d'ordinateurs...)
- ✓ des dépenses liées à la promotion du projet. Des affiches promotionnelles à remplir et du papier à lettre seront gracieusement distribués aux lauréats
- ✓ les frais connexes (GSM, essence, photocopies)